

# Comment partager l'énergie produite au sein de mon quartier ?

2<sup>e</sup> édition des petits-déjeuners de l'énergie

mercredi, 11 décembre 2024



**L'électricité solaire  
produite sur le toit est  
presque toujours  
rentable, car elle coûte  
moins cher que  
l'électricité consommée  
du réseau public.**





## Agenda

1. Nouvelle loi de l'énergie
2. Parlons un langage commun
3. Les acteurs d'un regroupement
4. Concepts et modèles
5. Quelle solution choisir ?
6. Bonne pratique pour créer un regroupement

# La nouvelle loi votée en juin 2024 fixe les objectifs de production d'énergie renouvelable

## Objectifs

Production renouvelable (hors hydraulique)

- dont photovoltaïque<sup>1</sup>

2035

35

térawattheures par an

80-90%

2050

45

térawattheures par an

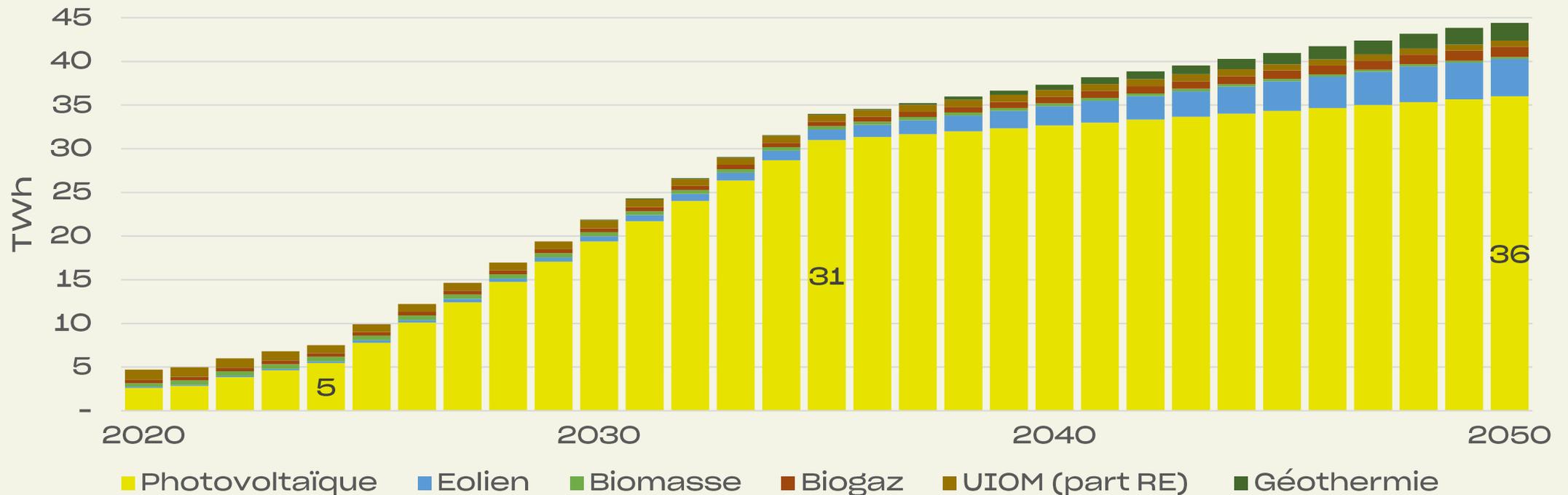
80-90%

Pour 2035, c'est **6 fois** la production actuelle de nouvelles énergies renouvelables

<sup>1</sup> Rapporté aux projections des Perspectives Energétiques 2050+ de l'OFEN. Source : [OFEN, Perspectives énergétiques 2050+ : évolution de la production d'électricité](#)

# Le développement photovoltaïque comme mesure principale pour atteindre des objectifs ambitieux

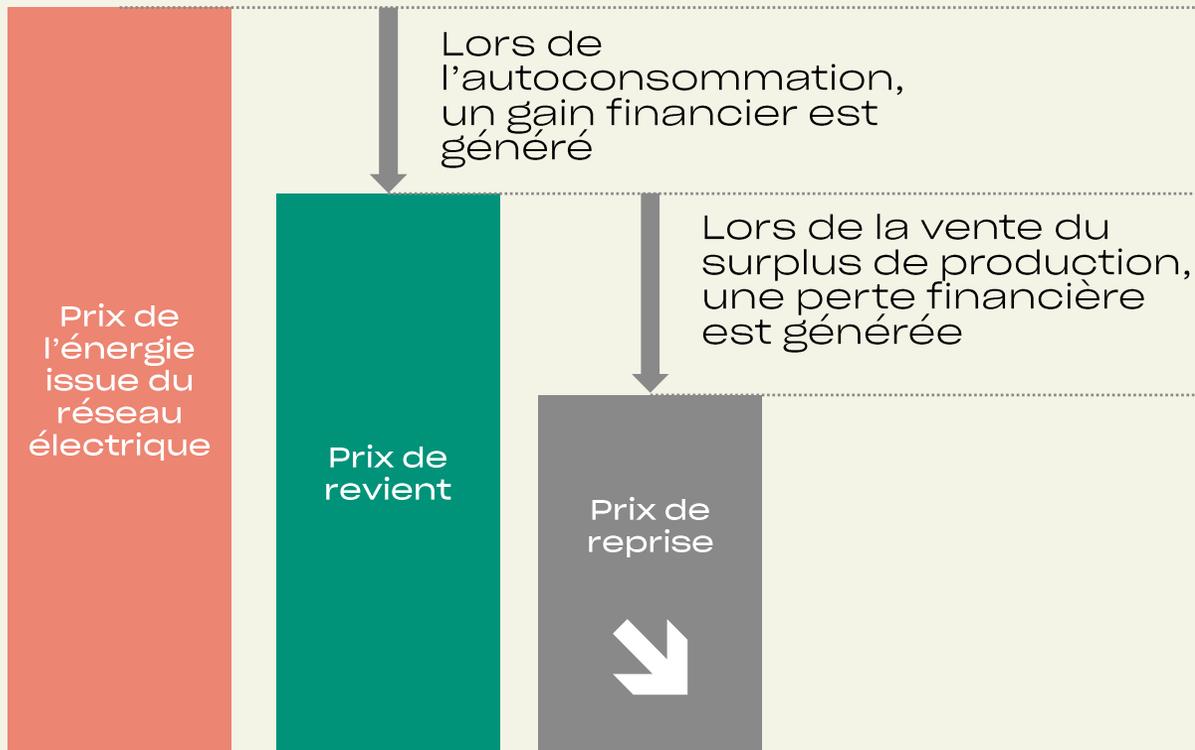
Évolution de la production d'électricité annuelle à partir d'énergies renouvelables selon les technologies (hors hydro), en TWh



Source : Sinergy, basée sur les Statistique de l'électricité et projection 2050+ de l'OFEN

# Le photovoltaïque : une question d'auto-consommation

## Modèle de base et perspectives pour valoriser son installation



### Solutions



**Batteries de stockage**



**Auto-consommation collective**

Le développement du photovoltaïque augmente la quantité d'électricité produite localement.

Afin de maximiser l'auto-consommation, plusieurs consommateurs peuvent se réunir et se partager l'énergie disponible localement.

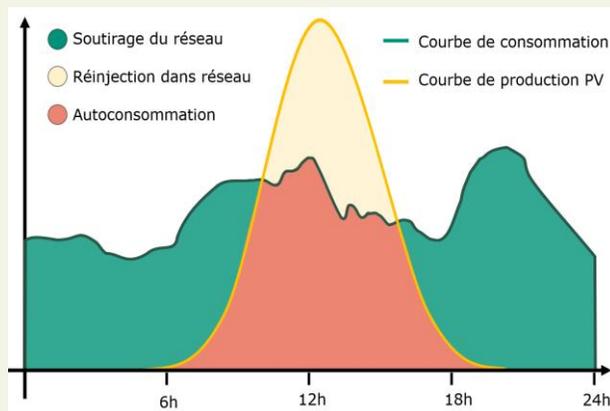
Les solutions d'AUTO-CONSOMMATION COLLECTIVE offrent de nombreux avantages aux producteurs et aux consommateurs.

**TOUTE L'ÉNERGIE  
BIEN D'ICI**



**Parlons un langage  
commun**





## Producteur

Toute personne exploitant sa propre installation de production d'énergie.

## Auto-consommateur

Toute personne bénéficiant de l'énergie issue d'une installation de production d'énergie locale.

Généralement, les producteurs sont également des auto-consommateurs.

## Le gestionnaire de réseau de distribution

GRD = Sinergy

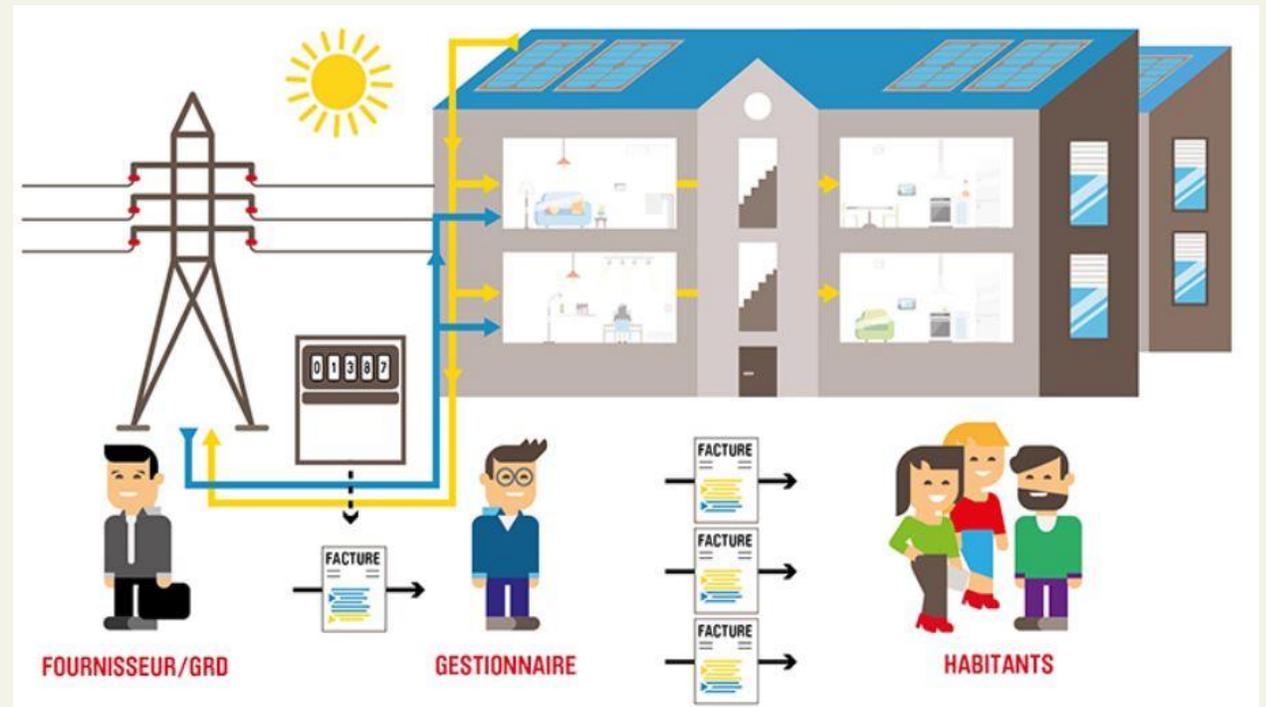
Le GRD représente la société qui rachète le surplus d'énergie réinjecté sur le réseau électrique et fournit l'énergie manquante (l'hiver, la nuit, etc.)

# **Les acteurs d'un regroupement**



# Les 3 acteurs des solutions d'auto-consommation collectives

- 1.** Le gestionnaire de réseau de distribution (GRD)
- 2.** Le gestionnaire du regroupement/de la communauté
- 3.** Les auto-consommateurs (Habitants)



Source : Principe de fonctionnement d'un RCP – Romande Energie

La gestion administrative pouvant être conséquente et chronophage, Sinergy peut vous soutenir notamment dans les processus de répartition et facturation d'énergie.

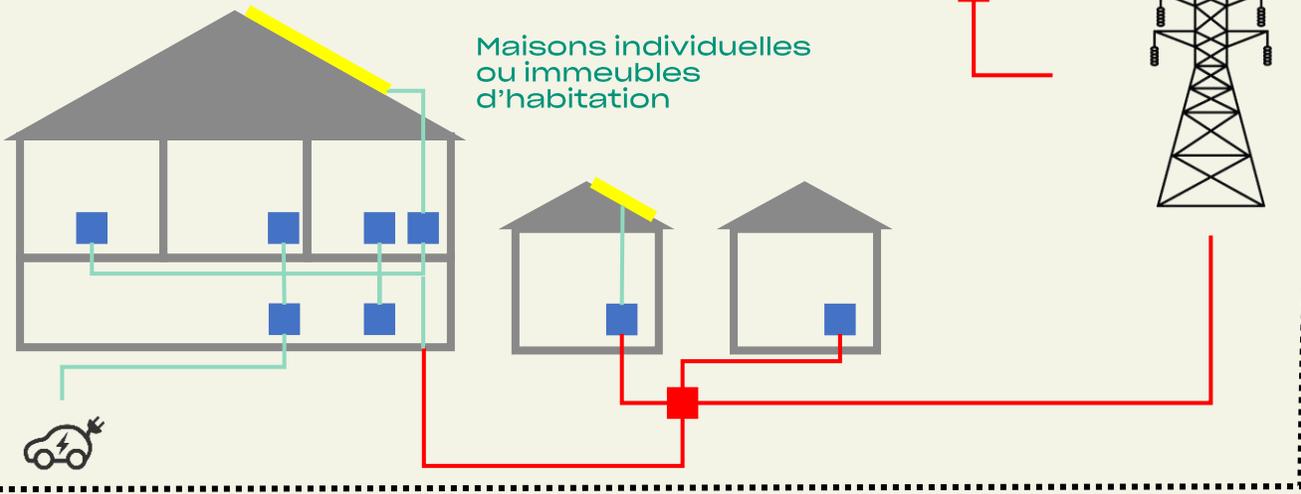
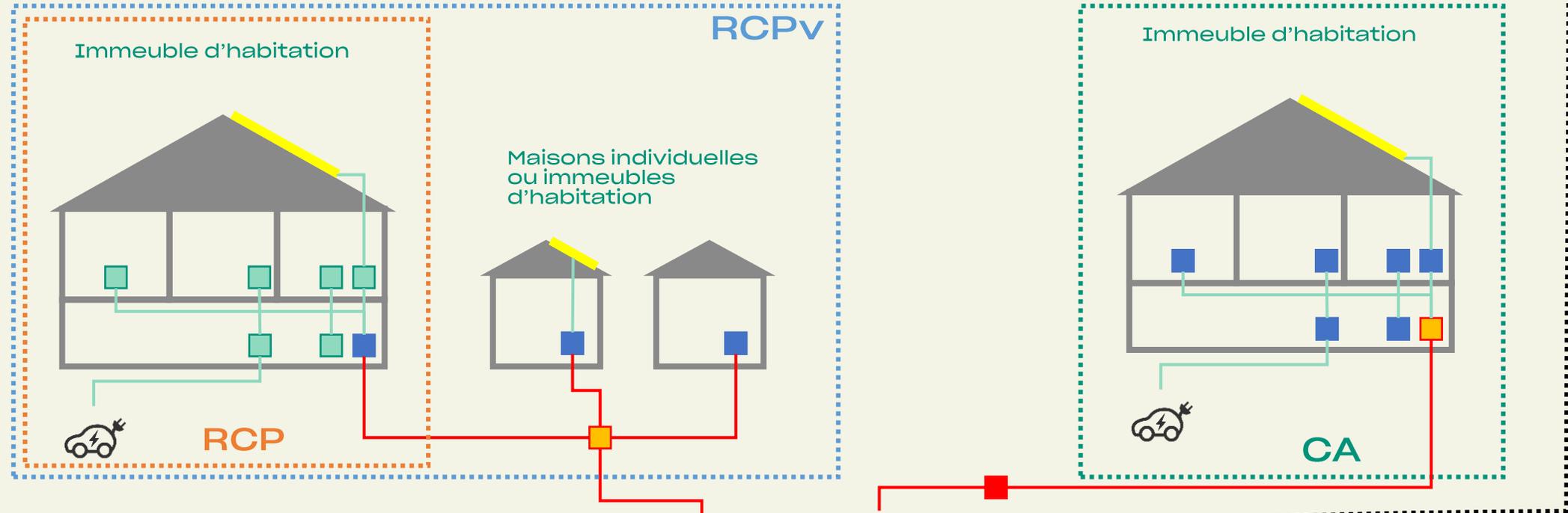


# Concepts et modèles

# Comment augmenter l'auto-consommation ?

## Un concept, quatre modèles différents

Modèles	Périmètre	Echange d'énergie	Valable dès
La communauté d'auto-consommation (CA)	Une CA réunit plusieurs auto-consommateurs autour de la production <b><u>d'un unique bâtiment.</u></b>	Les échanges d'énergies sont exemptés du coût du réseau électrique GRD (= timbre) et des taxes.	Janvier 2018
Le regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP)	Un RCP réunit plusieurs auto-consommateurs autour de la production <b><u>d'un ou plusieurs bâtiments</u></b> n'utilisant pas le réseau électrique GRD.		
Le regroupement dans le cadre de la consommation propre virtuel (RCPv)	Un RCPv réunit des producteurs et des auto-consommateurs autour <b><u>d'un ou plusieurs bâtiments voisins</u></b> (même quartier)		Janvier 2025
La communauté électrique locale (CEL)	Une CEL réunit des auto-consommateurs et des producteurs autour d'un ou plusieurs bâtiments au sein <b><u>d'un quartier ou d'une commune</u></b> en utilisant le réseau électrique GRD communal.	Les échanges d'énergies devraient bénéficier d'un rabais sur le coût du réseau électrique GRD (15% à 30%). Aucune exemption des taxes n'est prévue.	Janvier 2026

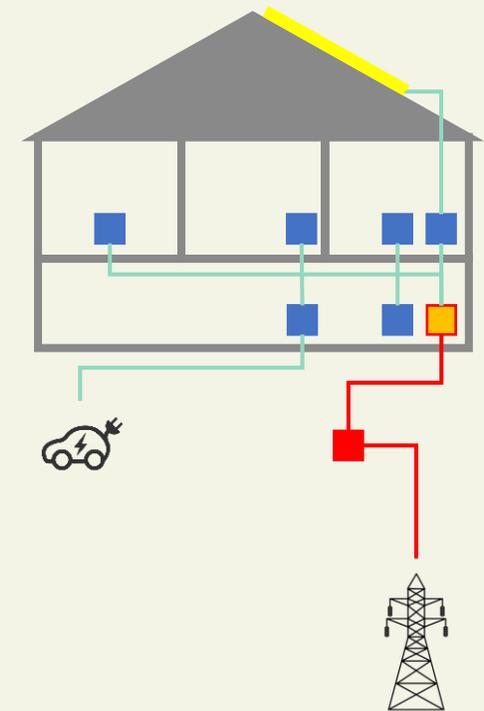
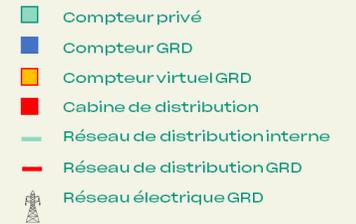


- Compteur privé
- Compteur GRD
- Compteur virtuel GRD
- Cabine de distribution
- Réseau de distribution interne
- Réseau de distribution GRD
- Réseau électrique GRD

# La communauté d'auto-consommation

## CA

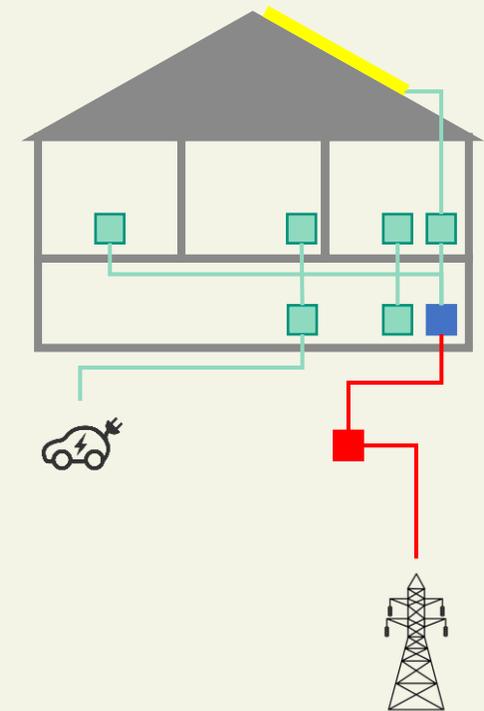
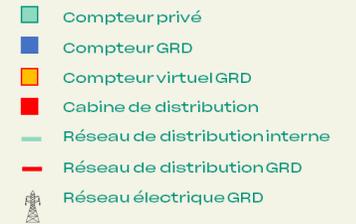
- Limitation de la communauté à un seul bâtiment et une installation de production
- Les membres d'une CA restent des clients du GRD
- Les compteurs d'énergie sont de la propriété du GRD. La mesure de l'énergie incombe au GRD
- L'auto-consommation est exemptée du timbre et des taxes énergétiques
- Le prix de l'énergie auto-consommée défini au sein de la CA → max. tarif de fourniture du GRD.



# Le regroupement dans le cadre de la consommation propre

## RCP

- Limitation du regroupement à un ou plusieurs bâtiments qui n'utilisent pas le réseau électrique GRD
- Plusieurs installations peuvent être intégrées au RCP (min. 10% de la puissance souscrite)
- Les membres d'un RCP ne sont plus clients du GRD
- Les compteurs d'énergie sont de la propriété du gestionnaire de regroupement ou du prestataire de service.
- L'auto-consommation est exemptée du timbre et des taxes énergétiques
- Le prix de l'énergie auto-consommée défini au sein du RCP → max. 80% du tarif de fourniture du GRD.

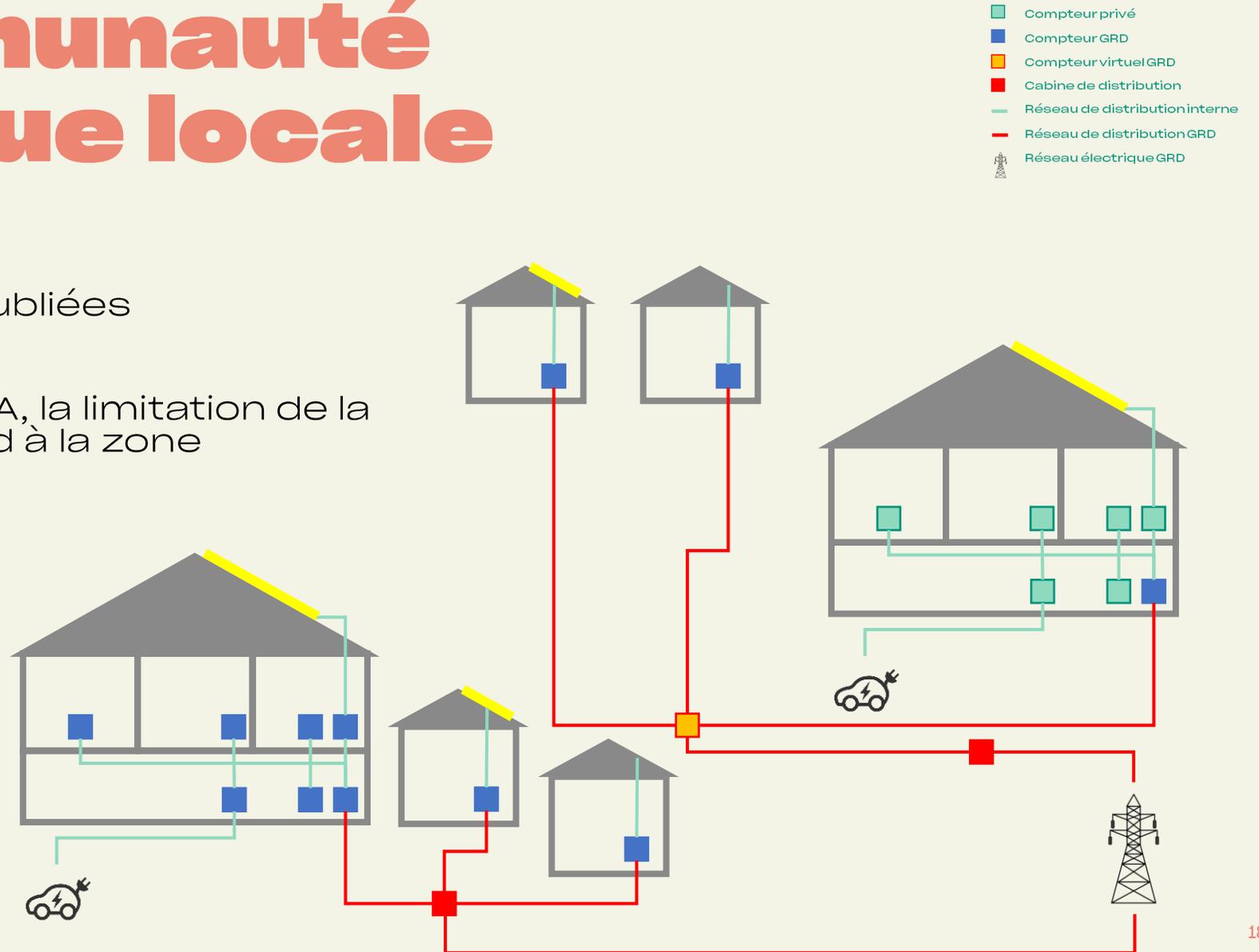




# La communauté électrique locale

## CEL

- Bases légales non-publiées
- Applicable dès 2026
- A la différence des CA, la limitation de la communauté s'étend à la zone communale
- L'énergie auto-consommée (qui transite par le réseau électrique GRD) peut bénéficier d'un rabais sur le timbre (pas sur les taxes)





**Quelle solution choisir ?**

# Tableau comparatif

	CA	CEL Cadre légal incertain	RCP	RCPv
Organisation du réseau	Un seul bâtiment	Plusieurs bâtiments dans une commune	Un ou plusieurs bâtiments (sans utilisation du réseau)	Plusieurs bâtiments voisins (avec utilisation limitée du réseau)
Production d'énergie	Une seule installation	Plusieurs installations (min 20% de la puissance souscrite)	Plusieurs installations (min 10% de la puissance souscrite)	
Le consommateur final reste client du GRD	✓		✗	
Participation des auto-consommateurs	Libre d'intégrer/de quitter moyennant un préavis			
Accès au marché libre	✗		✓	
Compteurs d'électricité	Propriété du GRD		Propriété du regroupement ou du prestataire de service	Propriété du GRD
Prix de l'électricité (AC)	Max. tarif GRD	<i>A définir</i>	Max. 80% tarif GRD	
Facturation du timbre/taxes lors de l'auto-consommation	✗	Timbre : avec rabais Taxes : tarif GRD	✗	
Répartition et facturation de l'énergie	La facture pour la consommation provient du GRD. Le gestionnaire gère ou délègue la répartition et la facturation d'énergie autoconsommée.	<i>A définir</i>	Les flux énergétiques sur le réseau électrique GRD sont facturés par le GRD au gestionnaire. La répartition et la refacturation d'énergie est gérée par le gestionnaire ou délégué à un prestataire externe.	
Principe de solidarité	✗		✓	

# Prestations Sinergy

		CA	RCP/RCPv		
		PREMIUM	LIGHT	CONFORT	PREMIUM
<b>Relation contractuelle</b>	Conseils et contrat	✓	✓	✓	✓
<b>Comptage</b>	Installation/exploitation des compteurs	✓	✗	✓	✓
	Relevé des compteurs	✓	✗	(✓)	✓
<b>Gestion d'énergie et facturation</b>	Facturation du compteur général	-	✓	✓	✓
	Répartition et refacturation de l'énergie	✓	✗	✗	✓
	Établissement du tarif d'autoconsommation	✓	✗	✗	✓
	Gestion des contentieux	✓	✗	✗	✓
<b>Services</b>	Service client	✓	✗	✗	✓
	Portail web	✓	✗	✗	✓

# Quelle solution choisir ?

- Cela dépend d'un grand nombre de paramètres.

En principe    Si...

RCP ou CA    → Pas d'ajout supplémentaire de compteurs physiques

RCPv    → Opportunité d'auto-consommation supplémentaire dans un quartier

CEL    → Si aucune des 2 possibilités

- Les tarifs d'électricité ainsi que le nombre de participants auront également un impact sur le choix du modèle

**Sinergy saura vous éclairer pour choisir le modèle convenant le mieux à votre situation et vous proposer une offre adaptée à vos besoins.**

**Bonne pratique pour  
démarrer avec une  
solution d'auto-  
consommation  
collective**



# Voici les principales étapes pour créer une auto-consommation collective

## Check-list

---

1. Prise de contact avec nos spécialistes
2. Etude de faisabilité et calcul des gains d'opportunité
3. Validation et signature du contrat qui définit le fonctionnement du regroupement et la relation entre le gestionnaire et les membres
4. Mise en place d'une installation de production propre (si nécessaire)
5. Implémentation de la solution d'auto-consommation collective

**Grâce à nos solutions PREMIUM, valorisez davantage votre énergie sans soucis tout en maximisant vos profits ainsi que ceux de vos membres.**



**Merci pour votre présence  
et attention**

**SINERGY COMMERCE SA  
SINERGY INFRASTRUCTURE SA  
RUE DU COLLÈGE 7 - CP 960  
1920 MARTIGNY**

**TEL : +41 (0)27 564 25 00**

**INFO@SINERGY.CH  
SINERGY.CH**

